

APPEL D'OFFRES (RFP)

Pour une étude du marché des bois locaux et des opportunités de valorisation des produits et co-produits issus de la transformation du pin local en Nouvelle-Calédonie

Titre du Projet :	Etude du marché des bois locaux et des opportunités de valorisation des produits et co-produits issus de la transformation du pin local en Nouvelle-Calédonie
Nature des services :	Etude de marché et d'opportunités de valorisation
Lieu :	Nouvelle-Calédonie
Date de lancement de l'appel d'offres :	30/06/2022
Date limite de dépôt des offres :	28/07/2022
Numéro de référence :	RFP22-4194

Table des matières

PARTIE 1 : INTRODUCTION	4
1.1 A PROPOS DE LA CPS	4
1.2 LES ACHATS DE LA CPS	4
1.3 LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES DE LA CPS	4
PARTIE 2 : INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES	5
2.1 INFORMATIONS PRELIMINAIRES	5
2.2 INSTRUCTIONS	5
2.3 CLARIFICATIONS	6
2.4 EVALUATION	6
2.5 ADJUDICATION DU CONTRAT	7
2.6 DATES CLES	7
2.7 RESPECT DU DROIT ET CONFORMITE	7
2.8 PROCEDURE DE RECLAMATION	9
PARTIE 3 : CAHIER DES CHARGES	10
I. CAHIER DES CHARGES ADMINISTRATIF	10
1. PREAMBULE	10
1.1. PROJET PROTEGE	10
1.2. THEME 1 : AGRICULTURE ET FORESTERIE	10
2. CONTEXTE DE LA CONSULTATION	11
3. OBJET DE LA CONSULTATION	12
4. DESCRIPTION DE L'OPERATION ET DES MISSIONS DU PRESTATAIRE	13
5. ORGANISATION DU TRAVAIL	14
6. LIVRABLES ET REUNIONS	15
7. DELAIS	16
8. PAIEMENTS	16
PARTIE 4 : EVALUATION DES OFFRES	17
4.1 EXIGENCES EN MATIERE DE COMPETENCES ET POURCENTAGE	17
4.2 EVALUATION FINANCIERE	18
PARTIE 5 : FORMULAIRES DE SOUMISSION DES OFFRES	19
ANNEXE 1 : DECLARATION DU SOUMISSIONNAIRE	19
ANNEXE 2 : DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS	20
INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES	20
DECLARATION	21
ANNEXE 3 : INFORMATIONS SUR LE SOUMISSIONNAIRE ET DILIGENCE REQUISE	22
INFORMATION SUR LE FOURNISSEUR	22

DILIGENCE REQUISE	22
RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)	23
<u>ANNEXE 4 : FORMULAIRE DE SOUMISSION DE L'OFFRE TECHNIQUE</u>	25
<u>ANNEXE 5 : FORMULAIRE DE SOUMISSION DE L'OFFRE FINANCIERE</u>	27
<u>ANNEXE 6 : FICHE SYNTHETIQUE DES ELEMENTS CLES DE LA FILIERE</u>	28
<u>ANNEXE 7 : LISTE NON EXHAUSTIVE DES PRODUITS BOIS</u>	30

PARTIE 1 : INTRODUCTION

1.1 A propos de la CPS

La Communauté du Pacifique (CPS) est la principale organisation scientifique et technique de la région du Pacifique. Elle a été créée par traité en 1947 avec la signature de l'Accord portant création de la Commission du Pacifique Sud (l'Accord de Canberra).

La CPS a son siège à Nouméa, en Nouvelle-Calédonie, et dispose de bureaux régionaux à Fidji, dans les États fédérés de Micronésie et à Vanuatu, ainsi que de bureaux aux îles Salomon et en France. La CPS travaille dans tout le Pacifique et dispose de personnel dans presque tous les pays et territoires insulaires du Pacifique membres.

La CPS œuvre pour le bien-être des populations du Pacifique par l'application efficace et innovante de la science et de la connaissance et est guidée par une profonde compréhension des contextes et des cultures des îles du Pacifique. Notre organisation unique couvre plus de 20 secteurs et est réputée pour ses connaissances et ses innovations dans des domaines tels que la science de la pêche, la surveillance de la santé publique, les géosciences et la conservation des ressources phytogénétiques pour la sécurité alimentaire.

Pour plus d'informations sur la CPS et le travail que nous faisons, veuillez visiter notre site web : <https://www.spc.int/>.

1.2 Les achats de la CPS

Les achats de la CPS sont guidés par les principes de normes éthiques élevées, de rapport qualité-prix, de libre concurrence et de responsabilité sociale et environnementale et sont gérés dans le cadre de notre politique des achats.

La politique des achats de la CPS fournit le cadre pour s'assurer que la CPS obtient le meilleur rapport qualité-prix pour ses achats, en termes de coût et de qualité ; démontre la probité financière et la responsabilité envers ses membres et partenaires de développement ; gère et prévient le potentiel de conflits d'intérêts ; réduit son impact environnemental et gère tout autre risque.

À la CPS, tous les achats suivent les mêmes étapes principales : planification, déclaration des besoins, réquisition, sollicitation, évaluation, attribution, réception et paiement. Différentes procédures s'appliquent en fonction de la valeur des biens, services et travaux à acquérir.

Pour de plus amples formations ou renseignements sur les achats de la CPS, veuillez visiter les pages relatives aux marchés publiques sur notre site web: <https://www.spc.int/fr/achats> ou par courriel: procurement@spc.int.

1.3 Le processus d'appel d'offres de la CPS

À la CPS, les achats d'une valeur supérieure à 45 000 euros doivent faire l'objet d'un appel d'offres (RFP). Toutes les offres reçues doivent être évaluées par le comité des achats de la CPS afin de sélectionner l'offre qui présente le meilleur rapport qualité-prix.

Cet appel d'offres définit les exigences de la CPS et vous demande, en tant que soumissionnaire, de répondre par écrit dans un format prescrit avec le prix et d'autres informations requises. L'appel d'offres contient des instructions détaillées et des modèles afin de vous permettre de soumettre une offre conforme. Elle fixe le calendrier général, confirme les critères d'évaluation que la CPS utilisera pour évaluer les offres, explique les dispositions administratives pour la réception des offres et indique comment les soumissionnaires peuvent demander des informations supplémentaires.

Votre participation confirme votre acceptation des conditions de participation de la CPS au processus d'appel d'offres.

PARTIE 2 : INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

2.1 Informations préliminaires

La CPS vous invite à soumettre une offre pour la fourniture d'une étude conformément aux dispositions énoncées dans la [Partie 3](#).

La CPS a publié cet appel d'offres sur son site web et peut l'envoyer à des soumissionnaires potentiels pré-identifiés. Les mêmes conditions et exigences de soumission seront demandés à tous les soumissionnaires.

La CPS a compilé ces instructions pour guider les soumissionnaires potentiels et de s'assurer que tous les soumissionnaires reçoivent une considération égale et équitable.

Veuillez lire attentivement les instructions avant de soumettre votre offre. Pour que votre offre soit prise en compte, vous devez fournir toutes les informations prescrites avant la date de clôture et dans le format spécifié.

2.2 Instructions

Votre offre doit être claire, concise et complète et ne doit inclure que les informations nécessaires pour répondre efficacement à l'appel d'offres. Veuillez noter que vous pouvez être disqualifié ou exclu du processus d'attribution du marché si votre offre contient des ambiguïtés ou manque de clarté.

Votre offre doit inclure les documents suivants :

- a) Déclaration du soumissionnaire (Annexe 1) ;
- b) Formulaire de déclaration de conflit d'intérêt (Annexe 2) ;
- c) Questionnaire relative à la diligence requise (Annexe 3) ;
- d) Formulaire de soumission de l'offre technique (Annexe 4).
- e) Mémoire technique présentant notamment : la méthodologie générale et détaillée des travaux, les moyens humains et matériels affectés aux travaux, la provenance et la qualité des matériaux et un planning de réalisation ;
- f) Assurance professionnelle ;
- g) Attestation sur l'honneur de la situation de l'entreprise aux regards des obligations fiscales et sociales ;
- h) Extrait de Kbis (actualisé au mois de l'appel d'offres attestant de la non-faillite de l'entreprise)
- i) Qualification du personnel proposé (personnel encadrant inclus)
- j) Formulaire de soumission de l'offre financière (Annexe 5).

Votre offre doit être soumise en deux courriels distincts.

Vous devez soumettre votre **offre technique** (Annexes 1 à 4 ainsi que tout autre document obligatoire) en français en pièce jointe au premier courriel. Aucune information financière ne doit apparaître dans l'offre technique.

Vous devez soumettre votre **offre financière** (Annexe 5) dans un courriel distinct. Tous les coûts de l'offre financière doivent être présentés **en XPF et hors taxes**. Votre offre financière doit être protégé par un mot de passe. Ce mot de passe devra être fourni à la CPS sur demande du bureau des achats si nécessaire.

Les deux courriels doivent être envoyés à procurement@spc.int en indiquant en objet : **Soumission RFP22-4194 – Etude du marché des bois locaux** .

Votre offre doit être reçue par la CPS au plus tard le **28/07/2022 à 17h00 Heure de Nouméa**. Une seule offre par soumissionnaire est autorisée.

La CPS enverra un accusé de réception officiel à chaque offre reçue avant la date de clôture.

La CPS se réserve le droit d'exclure toute offre non reçue dans les délais, avec des informations incomplètes ou sous une forme incorrecte.

2.3 Clarifications

Vous pouvez soumettre des questions ou demander des éclaircissements sur tout sujet relatif à cet appel d'offres. Les questions doivent être soumises par écrit à procurement@spc.int avec l'objet suivant : **Clarification RFP22-4194 – Etude du marché des bois locaux**. La date limite pour demander des clarifications est fixée au **16/07/2022 à 17h00 Heure de Nouméa**.

Les détails de toute communication entre la CPS et les soumissionnaires seront conservés dans le but d'assurer la transparence du processus d'attribution des marchés. Bien que la CPS préfère les communications écrites dans le processus d'appel d'offres, à tout moment en cas d'appel téléphonique ou autre conversation, la CPS gardera un enregistrement ou une note de dossier de l'échange avec les soumissionnaires potentiels.

2.4 Evaluation

Validité

Chaque offre reçue sera évaluée par le Comité d'ouverture des offres de la CPS pour vérifier sa conformité aux critères d'éligibilité et aux exigences de soumission énoncés dans le présent appel d'offres. A ce stade, les vérifications basiques de diligence requise seront également effectuées.

Afin de faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, la CPS peut demander des éclaircissements ou des informations complémentaires au soumissionnaire. La demande de clarification sera faite par écrit.

Evaluation technique

Toutes les offres conformes seront évaluées en fonction des critères d'évaluation définis dans la Partie 4. Les critères sont assortis de notes pondérées en fonction de l'importance relative de chacun. La CPS ne modifiera pas les critères d'évaluation définis dans l'appel d'offres à quelque stade que ce soit de la procédure d'attribution du marché. Tout changement de critères d'évaluation entraînera la republication de l'appel d'offres.

Il est attendu des soumissionnaires de se familiariser avec les conditions locales et d'en tenir compte lors de la préparation de leur offre. Lorsque des qualifications minimales requises sont définies en tant que critère d'évaluation spécifique et obligatoire, les diplômes, accréditations ou certifications professionnelles, les licences, l'expérience et l'expertise peuvent être demandés.

Evaluation financière

L'offre financière n'est examinée qu'à la condition que le soumissionnaire atteigne les minimum requis de l'offre technique.

Lors de l'évaluation financière, les erreurs éventuelles de calcul sont rectifiées comme suit : En cas d'incohérence entre le prix unitaire et le prix total le prix le moins élevé prévaut, en cas d'incohérence entre les montants exprimés en chiffres et les montants exprimés en lettres, ces derniers prévalent.

Le cout total s'entend hors taxes, il s'agit d'un montant fixe qui ne peut être soumis à révision.

2.5 Adjudication du contrat

La CPS peut attribuer le contrat dès lors que le Comité des achats détermine que le soumissionnaire a satisfait aux exigences requises et que l'offre du soumissionnaire a été jugée comme étant la plus conforme aux documents de l'appel d'offres, offrant le meilleur rapport qualité-prix, et servant au mieux les intérêts de la CPS.

Les [Conditions générales contractuelles de la CPS](#) s'appliqueront à tout contrat attribué dans le cadre du présent appel d'offres, sauf en cas d'accord contraire. Toute demande de modification des conditions générales du contrat doit être annoncée dans la soumission.

L'attribution du marché se fera par contrat signé et daté par les deux parties.

2.6 Dates clés

Veuillez consulter le calendrier proposé dans le tableau ci-dessous. Ce calendrier n'est donné qu'à titre indicatif, et même s'il n'est pas dans l'intention de la CPS de s'en écarter, elle se réserve le droit de le faire à tout moment.

ETAPES	DATES
Publication de l'appel d'offres	30/06/2022
Date limite de demande de clarifications	16/07/2022
Clôture de réception des offres	28/07/2022

2.7 Respect du droit et conformité

Protection des enfants et des adultes vulnérables : La CPS s'engage en faveur du bien-être des enfants et des adultes vulnérables. Tous les fournisseurs de la CPS sont tenus de s'engager à respecter les principes de la politique de protection des enfants et des adultes vulnérables de la CPS ([XI.G Manual of Staff Policies](#)). Le non-respect de cette exigence peut entraîner la résiliation par la CPS de tout contrat avec un soumissionnaire retenu. Toute allégation de mauvaise conduite potentielle en rapport avec cet appel d'offres impliquant des enfants ou des adultes vulnérables doit être envoyé à complaints@spc.int.

Confidentialité : Sauf accord contraire préalable de la CPS, ou lorsque le contenu de l'appel d'offres est déjà du domaine public lorsque qu'il est communiqué à un soumissionnaire, les soumissionnaires doivent ç tout moment traiter le contenu de l'appel d'offres ainsi que de tout document connexe comme confidentiel. La CPS traitera également de manière confidentielle toute information reçue des soumissionnaires.

Conflit d'intérêt : Les soumissionnaires doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir toute situation de conflit d'intérêt. Vous devez informer la CPS par écrit dès que possible de toute situation qui pourrait constituer un conflit d'intérêt lors du processus d'appel d'offres. Tout lien familial avec un membre du personnel doit être déclaré, une approbation sera nécessaire pour accorder la participation au processus d'appel d'offres. Le non-respect de cette exigence peut entraîner l'exclusion du soumissionnaire du processus d'appel d'offres, ou la résiliation par la CPS de tout contrat.

Coût de la préparation des offres : En aucun cas la CPS ne pourra être tenu responsable des coûts de soumission des offres, des dépenses, du travail ou des efforts qui pourraient être engagés dans le cadre de la préparation de l'offre (y compris en cas d'annulation ou de modification du processus d'appel d'offres).

Devise, validité, droits, taxes : Sauf demande express contraire, toutes les offres doivent être en XPF et doivent être nettes de tous impôts, et taxes directes ou indirectes, et doivent rester valides pendant une période de 120 jours à compter de la date de clôture. Le soumissionnaire retenu sera lié par son offre pour une période supplémentaire de 60 jours à compter de la notification d'attribution du contrat. Aucune variation de prix lié à l'escalade, à l'inflation, à la fluctuation des taux de change ou à tout autre facteur de

marché ne sera acceptée lors de cette période.

Eligibilité : Les soumissionnaires sont tenus de révéler à la CPS s'ils font l'objet d'une sanction ou d'une suspension temporaire imposée par une organisation internationale, ou s'ils font l'objet d'une procédure de faillite. Il est interdit à tout soumissionnaire de faire faillite ou d'être suspendu, radié ou autrement identifié comme inéligible par une organisation internationale. Le manquement à la divulgation de ces informations peut entraîner la radiation et la résiliation de tout contrat délivré au soumissionnaire par la CPS.

Fraude et corruption : la CPS adopte une tolérance zéro concernant la fraude et la corruption. Tous les fournisseurs ont l'obligation de signaler toute fraude ou corruption potentielle. Le non-respect de cette obligation peut entraîner l'exclusion du soumissionnaire du processus d'appel d'offres ou la résiliation par la CPS de tout contrat avec le soumissionnaire retenu. Les allégations de mauvaise conduite potentielle par un membre du personnel de la CPS ou par un fournisseur impliquant la fraude ou la corruption peuvent être envoyées à complaints@spc.int.

Bonne foi : Les informations contenues dans le présent appel d'offres sont fournies par la CPS en toute bonne foi. Aucune déclaration, garantie, assurance ou engagement (explicite ou implicite) n'est ou ne sera faite, et aucune responsabilité ne sera acceptée de la part de la CPS en ce qui concerne l'adéquation, l'exactitude, l'exhaustivité ou le caractère raisonnable du présent appel d'offres ou de toute information fournie par la CPS en relation avec le présent appel d'offres.

Modifications : Toute clarification, correction ou modification sera publiée sur le site web de la CPS avant la date limite de dépôt des offres. Si un soumissionnaire soumet une offre avant la publication des clarifications, corrections ou modifications, il en sera informé et pourra modifier son offre. L'offre modifiée devra tout de même être reçue avant la date limite.

Pas d'offre de contrat ou d'invitation à contracter : Cet appel d'offres n'est ni une offre de contrat ni une invitation à contracter par la CPS.

Confidentialité : Le soumissionnaire doit se conformer aux exigences de la législation applicable et aux exigences réglementaires en vigueur pour l'utilisation des données personnelles qui sont divulguées aux fins du présent appel d'offres. La CPS traitera toute information personnelle qu'elle recevra dans le cadre de cet appel d'offres conformément à sa [Privacy Policy](#), et aux [Guidelines for handling personal information of bidders and grantees](#).

Droit de modifier, de demander des clarifications, de retirer, de ne pas attribuer : La CPS se réserve le droit de : (1) modifier, ajouter ou retirer tout ou partie de cet appel d'offres à tout moment, ou de relancer un appel d'offres sur la même base ou sur une base alternative ; (2) demander des clarifications ou des documents concernant l'offre d'un soumissionnaire ; (3) choisir de ne pas attribuer de contrat suite à cet appel d'offres ; (4) apporter les changements qu'elle juge appropriés au calendrier, à la structure ou au contenu du processus d'achats, en fonction des processus d'approbation ou pour toute autre raison. Veuillez noter que, bien que la CPS ne modifiera pas les critères d'évaluation définis dans l'appel d'offres sans que le processus d'achats ne soit relancé, la CPS se réserve le droit, au moment de l'attribution du contrat, de modifier la quantité de services et de biens spécifiés dans l'appel d'offres et d'accepter ou de rejeter toute offre à tout moment avant l'attribution du contrat, sans encourir aucune responsabilité envers le soumissionnaire concerné ni aucune obligation d'informer le(s) soumissionnaire(s) concerné(s) des motifs de l'action de la CPS.

Droit de disqualification : La CPS se réserve le droit de disqualifier : (1) tout soumissionnaire qui ne soumet pas une offre conformément aux instructions du présent appel d'offres ; (2) tout soumissionnaire qui fait une fausse déclaration à la CPS ; (3) tout soumissionnaire qui sollicite directement ou indirectement un employé de la CPS concernant l'attribution d'un contrat.

Utilisation du matériel : Les soumissionnaires ne peuvent en aucun cas utiliser le contenu de l'appel d'offres ou de tout autre matériel connexe à d'autres fins que celles d'envisager de soumettre ou de soumettre une offre à la CPS.

Garantie, représentation, assurance, engagement : Le soumissionnaire reconnaît et accepte que personne n'a l'autorité de donner une garantie, une représentation, une assurance ou un engagement au nom de la CPS en relation avec tout contrat qui pourrait (ou non) découler de ce processus d'appel d'offres

2.8 Procédure de réclamation

Les soumissionnaires qui considèrent qu'ils n'ont pas été traités équitablement au cours d'une procédure de passation de marché de la CPS peuvent déposer une réclamation. La réclamation doit être adressée à complaints@spc.int. Le soumissionnaire doit fournir les informations suivantes (1) les coordonnées complètes ; (2) les détails de la passation de marché concernée ; (3) les raisons de la réclamation, y compris la manière dont le comportement présumé a eu un impact négatif sur le soumissionnaire ; (4) des copies de tout document étayant les motifs de la réclamation ; (5) la réparation demandée.

PARTIE 3 : CAHIER DES CHARGES

I. CAHIER DES CHARGES ADMINISTRATIF

1. Préambule

1.1. Projet PROTEGE

PROTEGE est un projet intégré qui vise à réduire la vulnérabilité des écosystèmes face aux impacts du changement climatique en accroissant les capacités d'adaptation et la résilience. Il cible des activités de gestion, de conservation et d'utilisation durables de la diversité biologique et de ses éléments en y associant la ressource en eau. Il est financé par le 11^{ème} Fonds Européen de Développement (FED) au bénéfice des territoires de Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna et Pitcairn.

L'objectif général du projet est de construire un développement durable et résilient des économies des Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) face au changement climatique en s'appuyant sur la biodiversité et les ressources naturelles renouvelables.

Le premier objectif spécifique vise à renforcer la durabilité, l'adaptation au changement climatique et l'autonomie des principales filières du secteur primaire. Il est décliné en deux thèmes :

- Thème 1 : La transition agro-écologique est opérée pour une agriculture, notamment biologique, adaptée au changement climatique et respectueuse de la biodiversité ; les ressources forestières sont gérées de manière intégrée et durable.
- Thème 2 : Les ressources récifo-lagonaires et l'aquaculture sont gérées de manière durable, intégrée et adaptée aux économies insulaires et au changement climatique.

Le second objectif spécifique veut renforcer la sécurité des services écosystémiques en préservant la ressource en eau et la biodiversité. Il se décline également en 2 thèmes :

- Thème 3 : L'eau est gérée de manière intégrée et adaptée au changement climatique
- Thème 4 : Les espèces exotiques envahissantes sont gérées pour renforcer la protection, la résilience et la restauration des services écosystémiques et de la biodiversité terrestre.

La gestion du projet a été confiée à la Communauté du Pacifique (CPS) pour les thèmes 1, 2 et 3 et au Programme Régional Océanien pour l'Environnement (PROE) pour le thème 4, par le biais d'une convention de délégation signée le 26 octobre 2018 entre l'Union Européenne, la CPS et le PROE. La mise en œuvre du projet est prévue sur 4 ans.

1.2. Thème 1 : Agriculture et Foresterie

Le Thème 1 du projet a pour objectif spécifique d'appuyer la transition agroécologique pour une agriculture, notamment biologique, adaptée au changement climatique et respectueuse de la biodiversité, et la gestion durable et intégrée des ressources forestières.

Les résultats attendus sont issus d'un travail régional inter-PTOM et adaptés aux spécificités territoriales. Ils auront recours à une approche sectorielle/intersectorielle mais aussi à un réseau de fermes et de sites de démonstration, validation et production. Il est structuré en quatre résultats attendus (RA1, à RA4) et neuf

activités (1A à 4B).

RA 1 Des systèmes agroécologiques viables sont techniquement validés et transférés et les freins au développement de l'agriculture biologique sont levés.

1A AGROÉCOLOGIE ET CLIMAT INSULAIRES : Développer les fondements technico-économiques de l'agroécologie en contribuant à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique.

1B RÉSEAUX AGRICULTEURS / ÉLEVEURS : Animer des réseaux de fermes pratiquant l'intensification écologique.

1C FILIÈRE AGRICULTURE BIOLOGIQUE : Lever les freins et structurer durablement la filière « Agriculture biologique » (AB).

RA 2 Une politique de gestion intégrée des forêts, de l'agroforesterie et des cocoteraies est définie et mise en œuvre.

2A PLANS DE GESTION INTÉGRÉE ET PARTICIPATIVE DES FORÊTS, DE L'AGROFORESTERIE ET DES COCOTERAIES : Rédiger et valider les plans de gestion participatifs de forêts, de l'agroforesterie et des cocoteraies.

2B L'ARBRE AU CŒUR DES PRATIQUES : Appuyer les projets innovants intégrant l'utilisation des arbres.

RA 3 Les produits issus de l'agroécologie, de la forêt et de la cocoteraie sont valorisés.

3A DU CHAMP A L'ASSIETTE : Intégrer les produits issus de l'agroécologie et de l'agriculture biologique dans les systèmes alimentaires, appuyer la commercialisation et la consommation des produits locaux sains.

3B VALORISATION DES PRODUITS BOIS ET COCOTIER : Soutenir la valorisation et la mise en marché des produits issus des forêts locales et des cocoteraies.

RA 4 Des outils opérationnels, de coordination et d'accompagnement sont mis en place pour renforcer et pérenniser la coopération inter-PTOM et PTOM/ACP.

4A COORDINATION ET ANIMATION TERRITORIALES : Assurer la coordination territoriale et le soutien à la mise en œuvre des activités : conventionnement avec une organisation « chef de file » et recrutement d'animateurs territoriaux « Agriculture et foresterie » pour assurer l'animation des échanges et la coordination entre les acteurs des territoires, le suivi et la mise en œuvre des activités et le rapportage technique et financier des actions réalisées.

4B PLATEFORME RÉGIONALE FORESTIÈRE ET D'AGROÉCOLOGIE : Mettre en place une plateforme régionale pérenne en agroécologie et foresterie permettant d'organiser et de partager les études, les formations et les informations technico-économiques régionales et de soutenir les modes de gestion agroécologiques et biologiques

2. Contexte de la consultation

La filière d'exploitation forestière et de 1^{ère} transformation en Nouvelle-Calédonie repose, en très large partie, sur le pin calédonien (*Pinus caribae*) issu d'une gestion durable de la ressource, mobilisant des pratiques sylvicoles adaptées. Cette essence à croissance rapide est à même de répondre tant sur le plan quantitatif que qualitatif aux exigences du développement d'une filière locale de produits bois « normalisés ». La production locale a fortement progressé ces 5 dernières années pour s'établir autour de 5 000 m³ annuels et se décompose en avivés pour 60% et en bois ronds pour le reste.

Afin de répondre aux problématiques de substitution des produits importés par les produits locaux et d'accroître leur utilisation en construction, les 3 exploitants scieurs calédoniens et la SAEM SudForêt regroupés au sein du Groupement des Forestiers Calédoniens (GFC), accompagnés par l'Agence Rurale

et la Province Nord, se sont engagés dans une démarche vertueuse de certification de leurs produits sur la qualité des traitements de préservation et des sciages.

Afin de garantir un niveau d'exigence de qualité et de durabilité sur les produits issus de la 1^{ère} transformation du pin calédonien, une marque de certification CTB-NC, gérée par le FCBA, a été créée en 2019. Les premières certifications ont été obtenues en 2020, y compris sur le bois à usage structurel. [<http://agence-rurale.serveur.nc/pin-caledonien/>].

Constatant que la production locale ne couvre à ce jour que 18 % des besoins du territoire en bois sciés de résineux dont une part minime (<5%) des bois de structure, les professionnels de la filière souhaitent poursuivre la démarche qualité initiée et améliorer le rendement de leur scierie pour mettre leurs produits en adéquation avec les besoins diversifiés du marché. Dans cet objectif, une campagne de qualification complète du pin calédonien est en cours. Les principaux résultats attendus seront de faire évoluer les référentiels de certification, d'augmenter la production de produits qualitatifs à plus forte valeur ajoutée, d'améliorer le rendement usine par l'adoption d'un classement des bois par machine et, in fine, d'améliorer le taux de couverture de la Nouvelle-Calédonie en produits bois issus de la production locale.

Par ailleurs, les produits transformés en pin calédonien peinent à s'insérer sur le marché de la distribution dominé par les importations tandis que des opportunités techniques de substitution sont pressenties et que des mesures de protection de la production locale ont déjà été levées concernant les sciages. De plus, les professionnels expriment une sous valorisation des produits connexes qui deviennent des déchets à la gestion lourde dont il convient de d'éclairer les valorisations possibles.

Aussi, les ambitions d'augmentation de la production locale imposent aux professionnels et aux collectivités d'identifier des voies de valorisation additionnelles des produits issus de la transformation du pin local et des produits connexes, compatibles avec les contraintes techniques et les coûts de production, dans l'objectif d'assurer la pérennité des entreprises en place et de réduire la dépendance du territoire aux produits importés.

Les professionnels de la filière regroupés au sein du GFC ont sollicité le soutien du projet PROTEGE pour identifier et mettre en œuvre des solutions de valorisation complémentaire, notamment au travers de la diversification des gammes de produits issus des scieries calédoniennes.

3. Objet de la consultation

Il est attendu un appui aux projets des exploitants scieurs de Nouvelle-Calédonie, regroupés au sein du GFC. Cela concerne :

- Le développement d'une gamme de produits cohérente et compétitive en adéquation avec les attentes des consommateurs,
- Un accroissement de la valeur ajoutée des produits issus de la transformation du pin local et la performance de la filière sur la base d'une approche concertée avec les acteurs de la filière,
- Une montée en capacité afin de capter les marchés des produits finis et des produits connexes actuellement non satisfaits par la production locale.

Ainsi plusieurs axes de valorisation des produits transformés en pin local, et co-produits sont à envisager :

- i) Valorisation des produits transformés en diversifiant l'offre de vente issues des scieries, actuellement centrée sur des produits bois ronds et bois sciés, y compris ceux structurels, commercialisés directement ou via les importateurs-distributeurs. Evaluation de l'adressage de marché de 2^{nde} transformation : profilés, bois de menuiserie, produits techniques (poteaux de ligne, glissières de sécurité, ...)
- ii) Valorisation des co-produits issus de la transformation en identifiant les opportunités de valorisation les plus prometteuses en lien avec la réalité du contexte néo-calédonien et la capitalisation des études et expériences antérieures.

Afin de répondre aux attentes locales, des solutions et résultats concrets, mesurables, rapides et adaptés au contexte calédonien sont recherchés.

Les statistiques douanières ne communiquant pas une information suffisamment fine ni suffisamment fiable pour évaluer les créneaux de marchés substituables par la production locale, l'étude des caractéristiques de ces marchés devra nécessairement mobiliser l'interview des acteurs de l'aval de la filière (importateurs, négociants, constructeurs, charpentiers, ...).

4. Description de l'opération et des missions du prestataire

Il est attendu du prestataire, d'améliorer la compréhension partagée de la situation du marché actuel du bois en Nouvelle-Calédonie. Cela implique notamment la réalisation d'une analyse détaillée du marché calédonien des produits bois (type de produits, caractéristiques techniques, volumes, évolution, prix, prix de revient et prix de vente), de l'implantation et de la pénétrabilité sur ce marché des produits issus de la transformation du pin local et des coproduits. Il s'agira également de décrire les opportunités de valorisation nouvelles et appropriées au contexte environnemental, économique et social de la Nouvelle-Calédonie.

Le prestataire devra ainsi :

1. Décrire la tendance et répartition des modes de constructions : béton-agglo / structure métal / structure bois
2. Caractériser la tendance et structure du marché du bois en Nouvelle-Calédonie, en particulier son utilisation dans la construction ainsi que le retour des distributeurs et professionnels sur la production locale (Qualité – Certification).
3. Réaliser un état des lieux des composantes (type de produits bois, traitements, qualité...) et dynamiques des segments de marché du bois potentiellement accessibles aux produits du pin calédonien

4. Evaluer le niveau d'insertion actuels et potentiel des produits issus de l'exploitation-transformation du pin calédonien sur le marché local en termes de cibles, volumes, type de produits.
5. Identifier et qualifier les cibles existantes et les opportunités de marché (en substitution ou produits nouveaux) pour les produits et co-produits issus de la transformation du pin local, en lien étroit avec les actions de caractérisation et classement engagées.
6. Identifier les possibilités de valorisation des produits connexes et déchets bois issus de l'exploitation hors bois énergie (cf. annexe 7) En tranche conditionnelle : évaluer la pré faisabilité d'une valorisation de biomasse énergie, sur la base de l'étude ACE / ADEME publiée en 2021.
7. Favoriser le développement et le renforcement des relations entre les scieries, les distributeurs, les entrepreneurs, les institutions,
8. Etablir un diagnostic, identifier les enjeux, stratégies et objectifs, et coconstruire un plan d'action (y compris l'évaluation).

5. Organisation du travail

Le prestataire s'acquittera des tâches suivantes :

- Travailler en concertation avec le GFC, l'Agence Rurale et l'équipe PROTEGE ;
- Être à l'écoute des besoins du GFC et offrir des solutions pragmatiques ;
- Fournir les livrables spécifiés ci-dessous de qualité et en temps opportun qui devront être acceptés par l'équipe PROTEGE ;

Les personnes ressources du GFC et de l'Agence Rurale transmettent au prestataire tous les documents qu'ils ont à leur disposition, pour la réalisation de la mission objet du présent cahier des charges et facilite la prise de contact avec les parties prenantes.

Un Comité de suivi est mis en place tout au long de l'étude, et composé de

- Du prestataire
- D'un représentant du GFC
- D'un représentant du SMRT-DDEE de la province Nord
- D'un représentant de Sud Forêt et de la province Sud
- D'un représentant de l'Agence rurale
- De l'animatrice PROTEGE au sein de la Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie
- De la coordonnatrice PROTEGE pour la Nouvelle-Calédonie
- Du coordonnateur thématique PROTEGE Agriculture et Foresterie

Durant toute l'étude, il est attendu du prestataire des échanges fréquents avec les commanditaires de l'étude afin d'assurer l'adéquation des résultats de l'étude avec les attentes des différents partenaires.

6. Livrables et réunions

Le prestataire soumettra les livrables écrits suivants :

Un compte rendu initial reprenant les différentes informations échangées lors d'une réunion de cadrage et présentant le calendrier de réalisation de l'étude.

Un document méthodologique support exposant les modalités de réalisation de cette étude de marché ; Celui-ci sera remis dans un délai de 1 mois maximum après notification du marché.

Un rapport de l'analyse détaillée de la situation du marché des produits bois en Nouvelle-Calédonie (selon la liste de produits en annexe 7) et de sa satisfaction par la production locale :

- Des produits bois issus de la 1ère et 2nde transformation : type de produits, caractéristiques techniques et/ou normatives, volume et prix de vente à chacun des niveaux et dans les différents segments de marché pertinents, acteurs en jeu, demandes et attentes du marché et des consommateurs ;
- Des coproduits/sous-produits/déchets : type de produits, formes, volumes,
- Données générales sur la filière : structuration de la filière, emplois directs et indirects, évaluation de la chaîne de valeur...

Un rapport d'étude prospective relative aux opportunités de développement des produits issus de la transformation du pin local, et d'une analyse d'opportunité.

Un cadre logique complété comprenant les enjeux, stratégies, objectifs et actions identifiés.

En parallèle de ces écrits, le prestataire est tenu d'animer, en présence d'un représentant du GFC, de l'Agence rurale et l'équipe PROTEGE, les réunions formelles suivantes :

- Une réunion de cadrage, marquant le lancement de l'étude ;
- Une restitution des résultats à mi-parcours de la réalisation de l'étude. Le diaporama utilisé sera remis une semaine avant la restitution à la CPS.
- Une restitution des résultats de l'étude auprès du GFC, de l'Agence Rurale, des provinces et de la CPS. Le diaporama utilisé sera remis une semaine avant la restitution à la CPS.
- Durant toute l'étude, il est attendu du prestataire des échanges fréquents avec les commanditaires de l'étude afin d'assurer l'adéquation des résultats de l'étude avec les attentes des différents partenaires. La conduite d'échanges et de discussions avec les

professionnels, les distributeurs et les utilisateurs sous forme d'interviews et d'ateliers est attendues de la part du prestataire.

7. Délais

Le marché prend effet à compter de la date de notification du marché au titulaire par le biais d'un contrat signé avec la CPS. Il sera initié par une réunion de cadrage entre le prestataire et la DRM, réalisée dans la semaine suivant la signature du contrat.

Le prestataire devra réaliser l'étude, avant le 31 janvier 2023.

8. Paiements

Le prestataire sera rémunéré sur la base de sa proposition technique et financière.

Un premier versement de 20 % sera fait à la signature du contrat

Une deuxième tranche de 15 % est prévue après validation du compte rendu initial et du document méthodologique support.

Une troisième tranche de 35 % est prévu après validation par les équipes GFC, Agence Rurale et PROTEGE du rapport de l'analyse détaillée de la situation du marché des produits bois.

La dernière tranche de 30 % interviendra à la fin de la prestation et sera soumise à la validation de l'étude après réception et validation de l'ensemble des pièces attendues par les équipes GFC, Agence Rurale et PROTEGE.

Partie 4 : EVALUATION DES OFFRES

4.1 Exigences en matière de compétences et pourcentage

Une procédure en deux étapes sera utilisée lors de l'évaluation des offres, dans un premier temps l'évaluation des offres techniques, et dans un deuxième temps l'ouverture et l'évaluation des offres financières.

Les compétences qui seront évaluées sont détaillées dans la Part 3.

La matrice d'évaluation ci-dessous indique aussi les points pouvant être obtenus pour chaque critère d'évaluation (exigences techniques), renseignant ainsi l'importance ou la pondération de chaque critère lors du processus d'évaluation.

Le volet technique peut comptabiliser jusqu'à 700 points, et sera évalué selon les critères suivants :

Critères d'évaluation	(100%)	700 Points
Exigences organisationnelles		
Qualification, expérience et références du candidat, selon les sous-critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Expériences et références dans la conduite d'étude de marche et de prospections - Expérience et références dans le marché des produits bois 	Exigences obligatoires. Les soumissionnaires seront disqualifiés si l'une des exigences n'est pas respectée.	
Exigences techniques		
Qualité et pertinence de la proposition		
Qualité de la proposition technique qui sera appréciée à partir des réponses apportées sur les différents points listés dans le cahier des charges :		
<ul style="list-style-type: none"> • Caractérisation du marché des produits bois de NC 	20%	140
<ul style="list-style-type: none"> • Identification des opportunités de marché pour les produits issus du pin local 	20%	140
<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'action co-construit avec les professionnels du secteur 	10%	70
Compréhension de l'offre	30%	210
Compréhension du contexte, des besoins et des objectifs de l'étude.		
Faisabilité technique	20%	140
Cohérence du planning et moyens mobilisés, incluant les ressources humaines adaptées localement, afin de favoriser le bon déroulement des échanges.		
Total	100%	700
Qualification	70%	490

4.2 Evaluation financière

Le volet financier de l'offre sera évalué sur la base de la totalité des coûts liés à la livraison de l'étude et sur les éventuels bénéfices accordés à la CPS. La proposition financière la plus basse se verra attribuer un maximum de 300 points, les autres propositions financières se verront attribuer les points selon la formule suivante :

$$\text{Calcul volet financier} = (\text{Prix le plus bas} / \text{prix évalué}) \times 300$$

Partie 5 : FORMULAIRES DE SOUMISSION DES OFFRES

Annexe 1 : DECLARATION DU SOUMISSIONNAIRE

Madame, Monsieur :

Après avoir examiné les documents d'appel d'offres, dont la réception est dûment reconnue par la présente, nous, les soussignés, offrons de fournir les services requis pour le montant tel qu'il sera arrêté conformément à la proposition financière jointe à la présente et faisant partie de la présente soumission.

Nous reconnaissons que :

- La CPS peut exercer tous ses droits énoncés dans les documents de l'appel d'offres, à tout moment ;
- Les déclarations, opinions, projections, prévisions ou autres informations contenues dans les documents d'appel d'offres peuvent changer ;
- Les documents d'appel d'offres ne sont qu'un résumé des conditions requises par la CPS et ne constituent en aucun cas une description exhaustive de ces dernières ;
- Ni le dépôt des documents d'appel d'offres, ni l'acceptation d'une offre, ni un accord conclu à la suite des documents de demande de proposition n'impliquera une déclaration de la part ou au nom de la CPS selon laquelle il n'y a pas eu de changement important depuis la date des documents de demande de proposition, ou depuis la date à laquelle toute information contenue dans les documents de demande de proposition est déclarée applicable ;
- A l'exception de ce qui est requis par la loi et seulement dans la mesure où cela est requis, ni la CPS, ni ses dirigeants, employés, conseillers ou agents déclinent toute responsabilité envers toute personne ou organisme pour toute perte, dommage, coût ou dépense de toute nature découlant de quelque manière que ce soit de ou en relation avec les déclarations, opinions, projections, prévisions ou autres déclarations, réelles ou implicites, contenues dans ou omises des documents d'appel d'offres.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à dispenser l'ensemble des services stipulés dans le contrat dans les délais impartis.

Nous sommes conscients que la CPS n'est pas tenue d'accepter les offres reçues dans le cadre du présent appel d'offres et qu'un accord ne sera contraignant qu'à l'issue des négociations finales sur la base des volets financier et technique proposés aboutissant à la signature d'un contrat en bonne et due forme.

Pour le soumissionnaire : *[insérer le nom de l'entreprise]*

Signature :

Nom du représentant : *[insérer le nom du représentant]*

Titre : *[insérer le titre du représentant]*

Date : *[Sélectionner ou entrer la date de signature]*

Annexe 2 : DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Qu'est-ce qu'un conflit d'intérêt ?

Un conflit d'intérêts peut résulter d'intérêts économiques ou commerciaux, d'affinités politiques, syndicales ou nationales, de liens familiaux, culturels ou sentimentaux, ou de tout autre type de relation ou d'intérêt commun entre le soumissionnaire et toute personne liée à la CPS (membre du personnel de la CPS, consultant ou tout autre expert ou collaborateur mandaté par la CPS).

Toujours déclarer un conflit d'intérêts

L'existence d'un conflit d'intérêts potentiel ou apparent n'empêche pas nécessairement le demandeur de participer à une procédure d'achats. Cependant, la déclaration de l'existence d'un tel conflit par les personnes concernées est essentielle et permet à la CPS de prendre les mesures appropriées pour l'atténuer et prévenir les risques associés.

Les soumissionnaires sont donc invités à déclarer toute situation, fait ou lien qui, à leur connaissance, pourrait générer un conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent.

Déclarer à tout moment

Des conflits d'intérêts peuvent survenir à tout moment au cours du processus d'achats (par exemple, un nouveau partenaire dans le projet) ou à la suite d'un changement dans la vie personnelle (par exemple, un mariage, un héritage, une transaction financière, la création d'une entreprise). Si une telle relation est constatée et peut être perçue par une personne raisonnable comme susceptible d'influencer une décision, une déclaration de la situation est nécessaire. En cas de doute, une situation de conflit doit être déclarée.

Déclaration par toute personne impliquée

Une déclaration doit être remplie pour chaque personne impliquée dans le processus de demande (représentant principal du demandeur, partenaires éventuels, etc.).

Défaillance

L'absence de déclaration d'un conflit d'intérêts potentiel peut entraîner l'exclusion du soumissionnaire du processus ou la non-attribution du contrat.

DECLARATION

Je, soussigné, *[nom du représentant du soumissionnaire]*, agissant au nom et pour le compte de *[nom de l'entité/entreprise soumissionnaire]*, déclare que :

<input type="checkbox"/>	A ma connaissance, je ne me trouve dans aucune situation de conflit d'intérêts.
<input type="checkbox"/>	Il y a un conflit d'intérêts potentiel en ce qui concerne mon lien <i>[Choisissez une option]</i> avec <i>[nom de la personne concernée]</i> en sa qualité <i>[mentionner le titre/rôle/lien personnel ou familial avec la personne concernée]</i> , bien que, à ma connaissance, cette personne ne soit pas directement ou indirectement impliquée dans une quelconque étape de la procédure d'achats.
<input type="checkbox"/>	Il y a un conflit d'intérêts potentiel en ce qui concerne mon lien <i>[Choisissez une option]</i> avec <i>[nom de la personne concernée]</i> en sa qualité <i>[mentionner le titre/rôle/lien personnel ou familial avec la personne concernée]</i> , car cette personne est, à ma connaissance, directement ou indirectement liée à la procédure d'achats.
<input type="checkbox"/>	A ma connaissance, il existe une autre situation qui pourrait potentiellement constituer un conflit d'intérêts : <i>[Décrivez la situation qui peut potentiellement constituer un conflit d'intérêt]</i>

En outre, je m'engage à :

- déclarer, sans délai, à la CPS toute situation qui constitue un conflit d'intérêts potentiel ou qui est susceptible de conduire à un conflit d'intérêts ;
- ne pas accorder, rechercher, obtenir ou accepter d'avantage, financier ou en nature, à ou de toute personne lorsque cet avantage constitue une pratique déloyale ou une tentative de fraude ou de corruption, directement ou indirectement, ou constitue une gratification ou une récompense liée à l'attribution du marché ;
- à fournir des informations exactes, véridiques et complètes à la CPS dans le cadre de ce processus d'achats.

Je reconnais que moi-même et/ou mon organisation et/ou mes partenaires qui répondent conjointement et solidairement, peuvent être soumis à des sanctions, s'il est établi que de fausses déclarations ont été faites ou que de fausses informations ont été fournies.

Pour le soumissionnaire : *[insérer le nom de l'entreprise]*

Signature :

Nom du représentant : *[insérer le nom du représentant]*

Titre : *[insérer le titre du représentant]*

Date : *[Sélectionner ou entrer la date de signature]*

Annexe 3 : INFORMATIONS SUR LE SOUMMISSIONNAIRE ET DILIGENCE REQUISE

Veillez remplir le questionnaire suivant et fournir les pièces justificatives le cas échéant.

INFORMATION SUR LE FOURNISSEUR			
Êtes-vous déjà inscrit en tant que fournisseur de la CPS ?		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Si "Non", veuillez remplir le formulaire. Si "Oui", avez-vous des informations à mettre à jour ?		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Si vous avez répondu "Oui", veuillez remplir le formulaire. Si "Non", signez directement le formulaire sans le remplir.			
1. Veuillez fournir les informations relatives à votre entité.			
Nom de l'entité	[Entrer le nom de l'entité]	Adresse	[Entrer l'adresse]
Directeur/PDG	[Entrer le nom du Directeur/PDG]	Poste	[Entrer le nom du poste]
Numéro d'enregistrement/de licence de l'entreprise	[Entrer le numéro d'enregistrement/de licence]		
Date d'enregistrement	[Entrer la date d'enregistrement]		
Pays d'enregistrement	[Entrer le pays d'enregistrement]		
Statut de l'entité			
<input type="checkbox"/> Entité à but lucratif (société), <input type="checkbox"/> ONG, <input type="checkbox"/> Organisation intergouvernementale, <input type="checkbox"/> Organisme public, <input type="checkbox"/> Université, <input type="checkbox"/> Association, <input type="checkbox"/> Institut de recherche, <input type="checkbox"/> Autre : [Préciser quel type d'entité]			
2. Veuillez fournir les documents suivants (ou tout autre document pertinent selon votre législation nationale) pour vérifier l'existence légale de l'entité, l'autorité de son dirigeant et la preuve de son adresse :			
<input type="checkbox"/> Preuve d'une procuration ou résolution du conseil d'administration accordée au représentant pour traiter des affaires en son nom ou tout autre document de délégation de pouvoir <input type="checkbox"/> Certificat d'enregistrement/licence commerciale <input type="checkbox"/> Mémoire, articles ou statuts de l'association <input type="checkbox"/> Facture de téléphone ou d'électricité au nom de l'entité <input type="checkbox"/> Relevé bancaire au nom de l'entité			
3. Combien d'employés votre entreprise et ses filiales comptent-elles ?		[répondre à la question]	
4. Disposez-vous d'une assurance professionnelle contre tous les risques concernant vos employés, vos sous-traitants, vos biens et votre matériel ?		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
5. Si "Non", quel type d'assurance commerciale avez-vous ?		[répondre à la question]	
6. Êtes-vous à jour de vos obligations fiscales et sociales ?		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
7. Votre entité est-elle réglementée par une autorité nationale ?		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Si vous avez répondu "Oui", veuillez préciser le nom :		[Insérer le nom de l'entité nationale de régulation]	
8. Votre entité est-elle une entreprise publique ?		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
9. Votre entité dispose-t-elle d'un rapport annuel accessible au public ?		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Veillez envoyer à SPC vos états financiers audités des 3 dernières années, si disponibles.			

DILIGENCE REQUISE			
10. Votre entité a-t-elle des succursales et/ou des filiales à l'étranger ?		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Si vous avez répondu "Oui" à la question précédente, veuillez confirmer les branches.			
• Siège social et filiales nationales		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

• Filiales nationales	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
• Succursales à l'étranger	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
• Filiales à l'étranger	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
11. Votre entité fournit-elle des services financiers à des clients déterminés comme étant à haut risque, y compris mais sans s'y limiter :		
Institutions financières étrangères	<input type="checkbox"/> Yes <input type="checkbox"/> No	Casinos <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Entreprises à forte intensité de liquidités	<input type="checkbox"/> Yes <input type="checkbox"/> No	Entités gouvernementales étrangères <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Personnes physiques non-résidentes	<input type="checkbox"/> Yes <input type="checkbox"/> No	Entreprises de services monétaires <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez fournir des détails :		<i>[Fournir les détails demandés]</i>
12. Si vous avez répondu "Oui" à l'une des cases de la question 11, les politiques et procédures de votre entité décrivent-elles spécifiquement comment atténuer les risques potentiels associés à ces types de clients à haut risque ?		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si vous avez répondu "Oui", veuillez expliquer comment :		<i>[Fournir une explication]</i>
13. Votre entité dispose-t-elle d'une politique écrite, de contrôles et de procédures raisonnablement conçus pour prévenir et détecter la fraude, la corruption, le blanchiment d'argent ou les activités de financement du terrorisme ?		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si "Oui", veuillez envoyer à la CPS votre police en français.		
14. Votre entité dispose-t-elle d'un responsable de la lutte contre la corruption ou de la politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ?		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si "Oui", veuillez indiquer les coordonnées de cet agent :		<i>[Insérer le nom et le contact de l'agent en charge]</i>
Si la réponse est "Non", quel processus votre entité a-t-elle mis en place pour prévenir et détecter les activités de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme ?		<i>[Fournir une réponse]</i>
15. Votre entité ou une entité affiliée a-t-elle déjà fait faillite ?		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
16. Un des administrateurs/PDG actuels ou anciens de l'entité a-t-il fait faillite ?		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
17. Votre entité a-t-elle déjà fait l'objet d'enquêtes ou d'actions réglementaires ou pénales résultant de violations de lois ou de règlements, y compris ceux relatifs au blanchiment d'argent ou au financement du terrorisme ?		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si vous avez répondu "Oui", veuillez fournir des détails :		<i>[Fournir les détails]</i>
18. Le directeur ou le PDG de votre entité a-t-il déjà fait l'objet d'une enquête ou d'une action civile ou pénale résultant de la violation d'une loi ou d'un règlement, y compris ceux relatifs au blanchiment d'argent ou au financement du terrorisme ?		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si vous avez répondu "Oui", veuillez fournir des détails :		<i>[Fournir les détails]</i>

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)

19. Votre entité dispose-t-elle d'une politique écrite, de contrôles et de procédures pour mettre en œuvre ses engagements en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE) ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Si "Oui", veuillez envoyer à la CPS votre politique en français.		
Votre police couvre-t-elle les éléments suivants ?		
<input type="checkbox"/> Protection de l'enfance <input type="checkbox"/> Droits de l'homme <input type="checkbox"/> Égalité des sexes <input type="checkbox"/> Inclusion sociale <input type="checkbox"/> Harcèlement, abus ou exploitation sexuels <input type="checkbox"/> Responsabilité environnementale		

Veuillez décrire les principales actions que vous avez entreprises dans ces domaines :	[Fournir une réponse]		
20. Votre entité dispose-t-elle d'un responsable de la responsabilité sociale et environnementale (RSE) ?		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Si "Oui", veuillez indiquer les coordonnées de cet agent :	[Insérer le nom et le contact de l'agent en charge]		
Si la réponse est "Non", quel processus votre entité a-t-elle mis en place pour garantir votre responsabilité sociale et environnementale ?	[Fournir une réponse]		

Je déclare que les informations fournies ci-dessus sont, à ma connaissance, vraies, correctes et complètes, et que les documents soumis à l'appui du présent formulaire sont authentiques et obtenus légalement auprès de l'autorité émettrice respective.

Je déclare qu'aucun des fonds reçus ou à recevoir par ma société ne sera utilisé pour des activités criminelles, y compris le financement du terrorisme ou le blanchiment d'argent.

En transmettant cette déclaration à la CPS, j'accepte que mes informations professionnelles et personnelles soient utilisées par la CPS à des fins de diligence raisonnable. Je comprends et accepte également que la CPS traite ou puisse traiter toute information personnelle qu'elle reçoit dans le cadre de ma proposition conformément à sa [Politique relative aux renseignements personnels](#), et aux [Directives relatives au traitement des informations personnelles des soumissionnaires et des demandeurs de subventions](#).

Pour le soumissionnaire : [insérer le nom de l'entreprise]

Signature :

Nom du représentant : [insérer le nom du représentant]]

Titre : [insérer le titre du représentant]

Date : [Sélectionner ou entrer la date de signature]

Annexe 4 : FORMULAIRE DE SOUMISSION DE L'OFFRE TECHNIQUE

Requis technique
<i>Compétences requises</i>
Qualité et pertinence de la proposition
<p>Qualité de la proposition technique qui sera apprécié à partir des réponses apportées sur les différents points listés dans le cahier des charges :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Caractérisation du marché des produits bois de NC • Identification des opportunités de marché pour les produits issus du pin local • Plan d'action co-construit avec les professionnels du secteur
Compréhension de l'offre
Compréhension du contexte, des besoins et des objectifs de l'étude.
Faisabilité technique
Cohérence du planning et moyens mobilisés, incluant les ressources humaines adaptées localement, afin de favoriser le bon déroulement des échanges.

Références	1. Nom et adresse du client		
	Nombre d'années d'expérience avec le client :	[préciser]	
	Coordonnées détaillées de l'interlocuteur :	Nom : [préciser] Fonction : [préciser] Courriel : [préciser] Téléphone : [préciser]	
	Description des services fournis exactement par votre société. Veuillez fournir au besoin des informations détaillées :	[préciser]	
	Valeur du contrat	[préciser]	
	2. Nom et adresse du client		
	Nombre d'années d'expérience avec le client :	[préciser]	
	Coordonnées détaillées de l'interlocuteur :	Nom : [préciser] Fonction : [préciser] Courriel : [préciser] Téléphone : [préciser]	

	Description des services fournis exactement par votre société. Veuillez fournir au besoin des informations détaillées :	[préciser]	
	Valeur du contrat	[préciser]	
	3. Nom et adresse du client		
	Nombre d'années d'expérience avec le client :	[préciser]	
	Coordonnées détaillées de l'interlocuteur :	Nom : [préciser] Fonction : [préciser] Courriel : [préciser] Téléphone : [préciser]	
	Description des services fournis exactement par votre société. Veuillez fournir au besoin des informations détaillées :	[préciser]	
	Valeur du contrat	[préciser]	

Merci de fournir les éléments suivants :

- Mémoire technique présentant notamment : la méthodologie générale et détaillée des travaux, les moyens humains et matériels affectés aux travaux, la provenance et la qualité des matériaux et un planning de réalisation ;
- Assurance professionnelle ;
- Attestation sur l'honneur de la situation de l'entreprise aux regards des obligations fiscales et sociales ;
- Extrait de Kbis (actualisé au mois de l'appel d'offres attestant de la non-faillite de l'entreprise)
- Qualification du personnel proposé (personnel encadrant inclus)

Pour le soumissionnaire : [insérer le nom de l'entreprise]

Signature :

Nom du représentant : [insérer le nom du représentant]]

Titre : [insérer le titre du représentant]

Date : [Sélectionner ou entrer la date de signature]

Annexe 5 : FORMULAIRE DE SOUMISSION DE L'OFFRE FINANCIERE

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Dans leur proposition financière, les soumissionnaires doivent détailler autant que possible le prix demandé en réponse aux spécifications techniques. Dans la mesure du possible, il s'agira d'un montant forfaitaire, puis d'un montant total (par exemple, le montant forfaitaire peut être : le taux journalier d'un consultant, d'un chef de projet, d'un développeur, d'un scientifique, le montant forfaitaire pour l'organisation d'un événement, le prix d'une consultation et le montant total peut être : le nombre de jours de rédaction nécessaires pour produire le rapport, le nombre de réunions nécessaires, le nombre de conférences, d'ateliers, etc.)

Le contrat à conclure avec le soumissionnaire sélectionné doit mentionner tous les frais encourus pour l'exécution de la mission qui lui est confiée. Aucun coût supplémentaire ne pourra être réclamé à la CPS après la signature du contrat. Les soumissionnaires doivent mentionner dans leur proposition financière tous les frais supplémentaires prévus pour l'exécution du contrat (matériel, déplacements, etc.). Ces frais seront soit inclus dans leurs honoraires, soit remboursés par la CPS sur présentation des justificatifs. Dans tous les cas, ils doivent être estimés par le soumissionnaire dans sa proposition financière et feront partie intégrante de l'évaluation des propositions par la CPS.

Les soumissionnaires doivent également mentionner dans leur offre toute condition particulière relative au montant de leur proposition ou aux modalités de paiement.

Une proposition financière bien détaillée aide les soumissionnaires à donner de la clarté et de la transparence à leur proposition et facilite l'évaluation des propositions reçues par la CPS. Le formulaire ci-après est donné à titre indicatif, le soumissionnaire peut transmettre son offre à la CPS sous un autre format, tant qu'il respecte l'ensemble des instructions dont les suivantes :

Le Prix global de l'offre (en chiffres et en lettres) est à mentionner clairement en Euros (€) ou en XPF et hors taxes.

L'offre financière est à détailler avec un tableau des coûts unitaires et totaux relatifs à la réalisation de chaque opération ainsi que les frais de missions éventuels et les frais de gestion ne pouvant dépasser 7% du montant total de la prestation.

Les soumissionnaires seront réputés s'être assurés, avant de soumettre leur proposition, de son exactitude et de son exhaustivité, en tenant compte de tout ce qui est nécessaire à la pleine et bonne exécution du contrat et avoir inclus tous les coûts dans leurs tarifs et prix.

Pour le soumissionnaire : *[insérer le nom de l'entreprise]*

Signature :

Nom du représentant : *[insérer le nom du représentant]*

Titre : *[insérer le titre du représentant]*

Date : *[Sélectionner ou entrer la date de signature]*

Annexe 6 : Fiche synthétique des éléments clés de la filière

Éléments clés de la filière de production locale (source : Agence Rurale)

- 3 unités exploitation/1^{ère} transformation
- Environ 70 emplois directs
- Production 2020 : 4 258 m³ / Taux de couverture global du marché : 24 %

Production globale 2021	4 258 m ³	300 MF	Taux de couv.
Avivés de p. calédonien	2 800 m ³	180 MF	20%
Rondins / poteaux	1 458 m ³	120 MF	70%

- Evolution de la production : i) quantitative : + 10% / 5 ans, ii) qualitative : démarche qualité, diversification, positionnement prix produits qualitatifs

Éléments clés de la filière d'importation distribution

- 4 principaux groupes d'importateurs qui intègrent dans leur gamme une partie des produits en pin local (essentiellement de rondins et quelques produits avivés non structurels).
- Cœur des importations, représenté par les avivés de conifères :

Importations globales 2020	13 277 m ³	815 MF
Avivés de résineux: p.radiata, p.sylvestre, Douglas	11 074 m ³	580 MF

- Evolution des importations : i) quantitative : -20% en 5 ans, ii) qualitative : adéquation avec demande en produits normés Nb : menace sur les approvisionnements quantité / prix

Evolution globale du marché

Année	2016	2017	2018	2019	2020
Importations sciages 44.07* (m3)	14 444	14 512	13 524	12 870	12 653
Importations bois brut 44.03 & 44.04** (m3)	835	811	914	683	624
Production locale sciages*** (m3)	1 947	2 331	3 141	3 724	2 800
Production locale bois de service**** (m3)	3 055	2 930	2 598	1 670	1 458
Approche marché (m3)	20 281	20 584	20 177	18 947	17 535
Taux de couverture	24,7%	25,6%	28,4%	28,5%	24,3%
<i>d'après données Isee.nc pour importations et déclaratifs pour production locale</i>					
*importations de tous types d'avivés et essences					
** comporte les produits non soumis à quota (L>6m)					
*** dont bois palette					
**** toutes essences confondues					

Annexe 7 : Liste non exhaustive des produits bois

Bois de construction structurel et non structurel :

- Avivés de bois bruts / rabotés,
- Produits lamellés collés, aboutés,
- Bois ronds de construction,
- Profilés (lambris, clins, bardage, moulures, deck, parquet)
- Bois de menuiserie aménagement et menuiserie intérieur extérieur (bloc porte fenêtre, moulure)

Bois ronds : rondins calibrés, poteaux de barrière, ...

Produits techniques : poteau de ligne, barrière de sécurité et acoustique, ...

Connexes : copeaux (compactés), plaquettes, granulés de bois, sciure, écorce, déchets d'exploitation pour une valorisation en litière animale, agriculture et environnement (paillage, fertilité des sols, biochar),

Petite construction en kit / aménagement extérieur

Diverses valorisations : isolant bois ; panneaux compressés